

Association PONTES

Rapport du Commissaire aux comptes
Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2024



ProSight Advisory

Société d'expertise comptable membre de l'Ordre des
Experts Comptables de Tunisie

Angle Rue Ali Guermassi et Rue Mahmoud Shili
Immeuble International City Center 3, Bloc B, Bur 3-1,
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Web : www.prosight.com.tn

Mail : Office@prosight.com.tn

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
DESTINE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
PONTES TUNISIE**

Messieurs,

Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du Deux septembre 2025, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association « **PONTES** », qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total des passifs et actifs nets de	11 008 TND
Un total des produits de	168 708 TND
Un résultat déficitaire de.....	-2 433 TND

À notre avis, et sous réserves des points citées dans le paragraphe « fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers de l'Association « **PONTES** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

- 1- Nous avons été nommés commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025, les exercices antérieurs n'étaient pas audités, de ce fait, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la fiabilité des soldes d'ouvertures de l'exercice 2024.
- 2- En raison de la date de notre nomination, nous n'avons pas pu assister à l'inventaire physique de la caisse au 31 décembre 2024. Cette date étant antérieure à la date de notre nomination. Par ailleurs, nous n'étions pas en mesure de vérifier et de valider, au moyen d'autres procédures d'audit, la validité et l'exactitude de cette rubrique à cette date, d'où nous ne pouvons pas nous prononcer quant à l'assertion d'existence de ce solde.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités

déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Rapport moral et Financier

La responsabilité du rapport moral et financier incombe bureau exécutif de l'association. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport moral et financier et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport moral et financier par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport moral et financier et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport moral et financier semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du bureau exécutif pour les états financiers

Le bureau exécutif est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au bureau exécutif qu'il incombe d'évaluer la capacité de la l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le bureau exécutif a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au bureau exécutif de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé à la vérification du respect par l'Association « **PONTES** » des dispositions du décret-loi 88-2011.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Fait à Tunis, le 17 Octobre 2025

Le Commissaire aux comptes

Cabinet ProSight Advisory

M. Haïthem SNOUSSI

 **ProSight Advisory**
Société d'Expertise Comptable
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble International City Center 3, Bur 3-1
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis
MF: 1690904 E / A / M / 000

**Etats financiers de l'exercice clos au 31
Décembre 2024
tels qu'ils ont été présentés par le
bureau exécutif du PONTES**

Etat de la Situation Financière

Exercice clos le 31 décembre 2024

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

Désignation	Exercice 2024	Exercice 2023
ACTIFS		
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	3 951	20 773
AC 2 - Placements et autres actifs financiers	0	0
AC 3 - Autres actifs courants	5 600	130
AC 4 - Créances et comptes rattachés	0	0
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements	0	0
AC 6 - Autres actifs non courants	0	0
AC 7 - Immobilisations financières	0	0
AC 8 - Immobilisations corporelles	1 457	2 377
AC 9- Immobilisations incorporelles	0	0
Total des actifs	11 008	23 280
PASSIFS ET ACTIFS NETS		
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers	37	0
PA 2 - Autres passifs courants	4 053	13 225
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	1 149	1 853
PA 4 - Provisions	0	0
PA 5 - Apports reportés	0	0
PA 6 - Autres passifs non courants	0	0
PA 7 - Emprunts	0	0
Total des passifs	5 239	15 078
AN 1 - Dotations	0	0
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations	0	0
AN 3 - Subventions d'investissement	0	0
AN 4 - Autres actifs nets	0	0
AN 5 - Réserves	0	0
AN 6 - Excédents ou Déficits reportés	8 202	12 118
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice	-2 433	-3 916
Total des Actifs Nets	5 769	8 202
Total des Passifs et Actifs Nets	11 008	23 280

Etat des Produits et des Charges

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

Désignation	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits		
PR 1- Cotisation des adhérents	0	0
PR 2- Revenus des activités et manifestations	0	0
PR 3- Subventions de fonctionnement	168 708	120 561
PR 4- Apports non monétaires	0	0
PR 5- Autres Apports	0	0
PR 6- Produits des placements	0	0
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	0	0
PR 8- Autres gains	0	724
Total des produits	168 708	121 285
Charges		
CH 1- Charges relatives aux activités	166 192	119 884
CH 2- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	0	0
CH 3- Charges de personnel	0	0
CH 4- Dotations aux amortissements et aux provisionnements	1 224	383
CH 5- Autres charges courantes	3 728	4 023
CH 6- Charges financières nettes	0	0
CH 7- Autres pertes	-3	911
Total des charges	171 141	125 201
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice	-2 433	-3 916

État des flux de trésorerie

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

Désignation	Exercice 2024	Exercice 2023
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
F1- Encaissement des cotisations des adhérents	0	0
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations	0	0
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement	157 924	131 345
F4- Encaissement d'autres revenus et apports	0	0
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-154 988	-90 767
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	0	0
F7- Autres Décaissement des activités courantes	-19 491	-28 437
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	-16 555	12 141
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-304	-2 760
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	0	0
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-304	-2 760
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement		
F12- Encaissement des dotations	0	0
F13- Encaissement des subventions d'investissement	0	0
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations	0	0
F15- Encaissement provenant du Placement	0	0
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	0	0
Variation de trésorerie	-16 859	9 381
Trésorerie au début de l'exercice	20 773	11 392
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 914	20 773

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

I. PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION

L'association PONTES, est une association à but non lucratif créée en 2011 dont l'objet consiste à la création des "ponts" entre les réalités socio-culturelles, de développement et scientifiques au sein du territoire tunisien et entre les deux rives de la méditerranée.

PONTES Tunisie est régie par le décret-loi n°88-2011 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations.

II. SYSTEME COMPTABLE

Les états financiers au 31 décembre 2024, de PONTES, ont été arrêtés compte tenu des dispositions du Système Comptable promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 et plus particulièrement la norme comptable Tunisienne numéro 45.

III. LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers sont exprimés en Dinar Tunisien et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par l'association « **PONTES** » pour l'élaboration de ces états.

IV. LES BASES DE MESURES

1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par l'association sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

- Matériels informatique.....	33,33%
- Equipements de bureau.....	20%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

2. Liquidités et équivalents de liquidités / concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

3. Prise en compte des revenus

Conformément aux dispositions de l'article 34 du décret-loi n°88-2011, les ressources d'une association se composent :

- Des cotisations de ses membres ;
- Des aides publiques ;
- Des dons, donations et legs d'origine nationale ou étrangère ;
- Des recettes résultant de ses biens, activités et projets.

IV- NOTES COMPLEMENTAIRES

AC 1 : Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Attijari Bank	0	82
UIB	3 948	20 163
Caisse	3	528
Total	3 951	20 773

AC 3 : Autres actifs courants

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Débiteurs Divers	156	130
Charges constatées d'avances	5 444	0
Total	5 600	130

AC 8 : Immobilisations corporelles

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Equipements de bureau	919	919
Matériels informatique	6 378	6 073
Total Brut	7 297	6 993
(-) Amortissements	-5 840	-4 616
Valeur Comptable Nette	1 457	2 377

PA 2 - Autres passifs courants

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Etat, Impôts et taxes	53	441
Charges à payer	4 000	2 000
Produits à reporter	0	10 784
Total	4 053	13 226

PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs d'exploitation	1 149	1 853
Total	1 149	1 853

AN 6 - Excédents ou Déficits reportés

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Résultats reportés	8 202	12 118
Total	8 202	12 118

PR 3- Subventions de fonctionnement

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Subvention mission projet COMACT SAHHA	0	16 207
Subvention mission projet INDIMEJ	0	16 216
Subvention mission LACE	166 142	88 138
Subvention mission ETI	2 566	0
Total	168 708	120 561

8- Autres gains

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Autres gains	0	724
Total	0	724

CH 1- Charges relatives aux activités

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Mission Projet SANTE	0	7 058
Mission projet COMACT SAHHA	0	10 307
Mission projet INDIMEJ	0	14 382
Mission LACE	164 902	88 138
Mission ETI	1 290	0
Total	166 192	119 884

CH 4- Dotations aux amortissements et aux provisionnements

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Dotation aux Amorts des Immobilisations	1 224	383
Total	1 224	383

CH 5- Autres charges courantes

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires & autres services	2 000	2 000
Publicités & relations publiques	901	885
Services bancaires	647	958
Impôts, taxes & versements assimilés	180	180
Total	3 728	4 023

ANNEXE n° 1 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2024

Désignation	VALEURS D'ORIGINE				AMORTISSEMENTS				V.C.N. AU 31/12/2024
	Au 31/12/2023	Acquisitions	Reclassement	Au 31/12/2024	Cumulés au 31/12/2023	Dotation	Reprise /Amort	Cumulés au 31/12/2024	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Equipements de bureau	919	0	0	919	919	0	0	919	0
Matériels informatiques	6 073	305	0	6 378	3 697	1 224	0	4 921	1 457
TOTAL	6 992	305	0	7 297	4 616	1 224	0	5 840	1 457
TOTAL GENERAL	6 992	305	0	7 297	4 616	1 224	0	5 840	1 457

ANNEXE n°2 NOTE RELATIVE AU TABLEAU DE MOUVEMENTS DES ACTIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2024

Éléments	Excédents ou Déficits reportés	Excédents ou Déficits de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2023	12 118	-3 916	8 202
Affectation de l'excédent ou du déficit de l'exercice précédent	-3 916	3 916	0
Excédent ou déficit de l'exercice		-2 433	-2 433
Solde au 31 décembre 2024	8 202	-2 433	5 769